

dont la circulation, nous aimons à le dire, aura d'héureux résultats. Le premier numéro contiendra le prospectus, et quelques articles d'introduction.

Nous avons l'honneur, etc.

UN GRAND NOMBRE DE CATHOLIQUES.

—Le premier évêque catholique des Etats-Unis, John Carroll, de Baltimore, fut sacré en 1790. Le nombre des catholiques a depuis augmenté rapidement dans les états de l'Union, et cela presqu'exclusivement par les émigrations d'Europe. Il s'y trouve actuellement 16 diocèses, 1 archevêque, 13 évêques, 3 coadjuteurs, 512 églises et chapelles, 545 prêtres, 17 séminaires, 18 collèges, 31 institutions religieuses pour femmes, 49 établissements d'instruction pour le même sexe, 72 établissements de charité, et 8 publications périodiques dévouées à la cause du catholicisme.

SUISSE.

—Nous lisons dans la *Gazette du Simplon*:

“ Au premier novembre prochain, la paroisse de Saint-Gingolph possèdera une école dirigée par trois Frères de la doctrine chrétienne. C'est un bonheur pour nous de saluer l'introduction en Valais, de ces modestes instituteurs qui se dévouent à l'instruction du peuple, et qui sont appelés à régénérer la société, en améliorant ce qui en constitue la base, la partie la plus nombreuse et jusqu'à présent la plus délaissée. C'est à l'accroissement rapide de leur ordre que la France, qui leur a consié plus de 100,000 de ses enfants, doit sans aucun doute, un sensible mouvement de retour à des sentiments plus religieux, en formant un contraste frappant avec les opinions trop généralement professées dans son sein, il y a quinze ans. Reconnaissant les immenses services qu'ils pouvaient rendre, même en dehors de leur principale destination, le gouvernement Français eût voulu qu'ils se chargeassent du soin des maisons de détention, et s'ils n'ont pu encore accepter cette mission partout où elle leur a été offerte, c'a été par insuffisance de sujets. Le bien qu'ils ont produit ailleurs, ils le produiront en Valais où ils n'auront pas à vaincre, comme en France, d'absurdes préjugés élevés contre eux.

“ Nous félicitons les autorités civiles et ecclésiastiques de la commune de Saint-Gingolph d'avoir si bien compris que c'est de la religion seule qu'il faut attendre la vraie lumière et les améliorations sociales, et d'avoir assuré les bienfaits de l'éducation religieuse aux garçons, si peu de temps après avoir fermé celle des filles aux soeurs de la Présentation. Ces autorités ont prouvé combien il est facile d'avancer dans la voie des véritables progrès, au moyen de l'homogénéité des sentiments et des vues, et cela malgré de puissants motifs de division dans les intérêts, puisque leur commune est partagée entre le Valais et le Piémont, et se trouve administrée par deux conseils distincts.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

INDUSTRIE CANADIENNE.—Nous venons d'admirer l'œuvre, nous ne dirons pas d'un artiste, mais d'un M. André Auclair qui, sous le nom modeste de tailleur de pierre, vient d'exécuter une statue de la Sainte Vierge, de plus de quatre pieds de hauteur, avec assez de bonheur. Cet habile ouvrier n'a reçu aucune leçon ni d'anatomie, ni de statuaire ; et il n'eut pas même la ressource de visiter aucun atelier de sculpture. En sorte que réduit à son seul talent, il a du vaincre bien des obstacles pour arriver tout d'abord, dans son coup d'essai, à une perfection si rare dans de telles conditions. La tête est, comme on le pense bien, la partie défectueuse de l'ouvrage ; mais autre qu'il a pu difficilement se procurer de bons modèles, il n'avait pas non plus reçu les conseils qu'on lui a donnés depuis. Il y a tout lieu d'espérer que cet ingénieux ouvrier cultivera avec succès un talent qui vient à peine de se découvrir à lui, et que l'encouragement qu'il mérite pour ses généreux efforts, lui sera accordé par ses concitoyens, afin qu'il puisse donner une gloire de plus à son pays.

M. André Auclair a sculpté sa statue dans le marbre gris des carrières de Montréal. Cette nuance n'est pas favorable ; mais il eut le mérite de prouver ce que l'on peut faire d'une pierre que nous possédons avec abondance, et dont on ne connaît pas assez le prix. La statue représente une Immaculée Conception. La Vierge a les mains appuyées sur la poitrine, et du pied gauche elle soule la tête du serpent symbolique. L'auteur en a fait présent à Monseigneur qui, considérant sans doute l'intention du donateur, plutôt que le mérite de l'œuvre, a jugé à propos de lui donner place dans sa cathédrale.

Le *Journal de Québec* vient de publier son 1er. numéro. Sa profession de foi politique est des plus modérées. Nous ne pouvons mieux la faire connaître à nos lecteurs qu'en en donnant quelques extraits :

“ Nous sommes Canadiens, et, chaque fois que l'on isolera nos compatriotes pour les attaquer, notre devoir et notre affection nous rappelleront à l'instant ce que nous sommes. Mais, à part ces circonstances que nous souhaiterions ne voir jamais arriver, tous les hommes pour nous ont une même origine et parlent le même langage. Nous tendrons donc de bon cœur la main à tous ceux qui désirent l'agrandissement et la prospérité de la patrie commune. Comme nous l'avons dit dans notre circulaire nous sommes

prêts à supporter les hommes du gouvernement d'aujourd'hui. Mais, tout en leur donnant notre appui, nous nous réservons le droit sacré de dire la pensée générale et de mettre, suivant les circonstances, sous les yeux des gouvernants et des gouvernés ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire. La presse est pour avertir de ce qui est, ou de ce qui n'est pas, ou de ce qui doit être. Elle est l'avant-garde de la civilisation, le héraut des nécessités sociales ; elle n'a donc pas droit de se taire ? Elle ne le pourrait pas, elle manquerait à sa noble mission, elle ne serait plus le “ palladium de la liberté.”

“ Nous n'adopterons aucun système politique dont les conséquences, que nous ne pouvons pas toujours prévoir, nous jetterait tôt ou tard dans quelques excès fâcheux ou funestes. Nous marcherons entre tous les systèmes à la recherche de la vérité, en prenant pour guide notre conscience et le conseil d'hommes mûrs et vieux. Le devoir du journaliste n'est pas de faire l'opinion publique mais de l'exprimer ; il ne lui est pas permis de substituer son opinion individuelle au sentiment général qui est une base plus large et plus certaine pour appuyer nos convictions. Mais il n'est pas toujours facile de connaître cette opinion publique, ce sentiment général, et il vaut mieux quelquefois se taire ou attendre pour le dire que de le mal dire. Nous tâcherons de ne pas nous écarter de l'excellent principe que nous venons d'émettre. Si, cependant il nous arrivait de nous tromper, on ne trouvera pas du moins notre franchise en défaut, et on nous tiendra compte de notre bonne volonté.”

Le *Journal de Québec* contient une partie religieuse, ainsi que l'avait annoncé ses Rédacteurs dans le *Prospectus*, que nous avons publié. Nous avons donc plus de raison que tout autre de lui souhaiter bienvenue et plein succès.

—Nous lisons dans le *Canadien*, partie politique:

“ Nous apprenons avec le plus grand plaisir que la paroisse de Saint-Nicolas a fait célébrer avant hier une grand'messe avec pain bénit et les autres cérémonies si imposantes de notre culte, “ pour la préservation des jours de notre bien aimé gouverneur ”, suivant l'expression du correspondant qui nous donne connaissance de ce fait.

C'est là un acte à la fois de patriotisme et de gratitude de la part des habitants de Saint-Nicolas, qui trouvera de l'écho dans tous les coeurs canadiens. De telles manifestations de la part d'une population religieuse, morale et vraiment loyale, sont bien faites pour consoler sir Charles Bagot des dégoûts dont il est journalièrement abreuillé par de soi-disant loyaux.”

Après avoir cité quelques articles des journaux français relatifs à notre position politique, le *Canadien* fait les réflexions suivantes:—

Les journaux français ne jugent des affaires du Canada que d'après ce qu'ils voient dans les journaux anglais, qui eux-mêmes n'en jugent que d'après ce qu'ils voient dans les journaux anglais du pays, intéressés pour la plupart à les représenter sous un faux jour. Les français du Canada ne pensent pas même à cette “ émancipation complète,” à cette “ indépendance ” dont parlent le *Constitutionel*, le *Sicile*, le *Journal des Débats*, etc. Ils n'en pas voulu lorsque les Etats-Unis, appuyés par la France, la leur offraient. On la leur offrait encore qu'ils n'en voudraient pas, et ils auraient parfaitement raison, pourvu que l'Angleterre leur rende enfin justice ; ils ne demandent et n'ont jamais demandé qu'à jouir en paix, et sur le pied de l'égalité avec leurs concitoyens d'une autre origine, des droits qui leur appartiennent comme membres du grand et glorieux empire britannique, et en vertu des traités et autres actes les plus solennels. Et c'est au moment où l'Angleterre se montre disposée à leur rendre justice et à leur accorder ce qu'ils demandent, au moment où elle leur témoigne sa confiance en retirant ses troupes, et en appelant les hommes qui jouissent de la leur à prendre part au gouvernement, qu'ils désiraient de rompre des liens pour la conservation desquels, en d'autres temps, ils ont versé leur sang et leurs trésors ! Il faut bien peu les connaître et ne les juger que d'après le témoignage de leurs plus cruels détracteurs pour leur attribuer de pareils sentiments. Même en 1837, lors des funestes événements déterminés par de longues années d'injustices, de vexations, de discussions irritantes et d'agitation fiévreuse ; quand le parlement britannique venait de décreté la suspension de la constitution représentative qu'il leur avait accordée, et l'établissement d'un gouvernement arbitraire et despote chez eux ; quand ils étaient sollicités non-seulement par un parti très nombreux parmi la population d'origine britannique du Haut-Canada, mais encore par les Etats-Unis qui n'attendaient qu'un mouvement de leur part pour se prononcer en leur faveur, l'immense majorité d'entre eux protestèrent de leur fidélité au gouvernement britannique, soit par des adresses formelles, soit par leur silence et leur inaction, lorsque ce gouvernement refusait de leur prêter des armes pour le détrôner ; il n'y en eut qu'une portion minime qui, entraînée la plupart sans le vouloir, à la résistance ouverte, participèrent à ces événements : on a pris tous les moyens d'en grossir le nombre aux yeux du gouvernement et du peuple anglais, parce qu'on avait intérêt à les perdre, et l'on cherche encore à perpétuer l'illusion par le même motif. Ceux de leurs amis, en France ou ailleurs, qui leur attribuent des pensées d'émancipation et d'indépendance, tombent dans un piège tendu par leurs ennemis.

Les français du Canada ont conservé un souvenir affectueux de la France, le pays de leurs aieux ; mais ils n'ont aucune sympathie pour son gouvernement ; et si un jour ils s'émancipent, ce ne sera pas pour rentrer sous sa tutelle. Ce ne sera pas non plus pour se constituer en nation indépendante : ils savent qu'ils ne pourraient pas maintenir pendant six mois leur indépendance comme nation séparée, et que lorsqu'ils le pourraient, le pays, avec sa population hétérogène, serait perpétuellement en proie aux factions et à l'anarchie, jusqu'à ce que la partie anglaise eût définitivement pris le dessus, comme elle ne tarderait pas à le faire, et adieu alors la nationalité.

Les français du Canada sont attachés à “ leurs institutions,” à “ leurs lois,” qu'ils ont reçues de la France, et sous lesquelles ils ont vécu longtemps heureux, et à “ leur langue,” ce qui leur est commun avec tous les hommes ; mais le moyen de voir abolir promptement ces choses qu'ils chérissent, serait de s'émanciper et de proclamer leur indépendance de l'Angleterre ; tandis qu'il n'y a aucune incompatibilité entre leur union politique avec le peuple anglais et la conservation de ces restes de leur ancienne nationalité française.

L'Angleterre n'a pas de sujets plus fidèles, plus loyaux, plus dévoués que les habitants français des îles de la Manche, et cependant ces insulaires sont tout aussi attachés que les français du Canada à “ leurs institutions ” françaises, “ leurs lois ” françaises, et “ leurs langues ” qui est aussi la française. Ils en ont donné récemment des preuves assez remarquables. La cour royale de Guernesey, composée de magistrats éléctifs